

Service DEOS
Laure BEAU
Cheffe de service
Tél : 05 67 76 56 76
Pôle scolarité
Affaire suivie par :
Stéphanie HANNOTEAU
Tél : 05 67 76 56 97
Mél : deos65ecoles@ac-toulouse.fr

13 Rue Georges Magnoac
65016 TARBES

Tarbes, le 19 mars 2024

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique des Services
Départementaux de l'Éducation Nationale
des Hautes-Pyrénées

à

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs
d'école élémentaire publique et privée

s/c

de Mesdames les Inspectrices
Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Stage de réussite – Vacances de printemps 2024 .

I – Stages de réussite

Les stages de réussite ont vocation à se déployer dans toutes les écoles élémentaires et dans tous les établissements secondaires publics et privés sous contrat à destination d'élèves volontaires les plus en difficulté, pour consolider les savoirs fondamentaux.

1) Cadre général d'organisation :

Ces stages auront lieu pendant les vacances scolaires de printemps et se dérouleront prioritairement le matin dans les écoles à raison de 3h par jour pour 15 heures de soutien :

- du lundi 08 avril au vendredi 12 avril 2024 pour 15 heures de soutien
- du lundi 15 avril au vendredi 19 avril 2024 pour 15 heures de soutien

Ils respecteront les règles sanitaires en vigueur au moment de leur réalisation.

Le cas échéant, il est possible de proposer des modules à distance d'accompagnement des élèves selon les modalités que les équipes pédagogiques pourront définir avec leur directeur d'école. Les élèves qui éventuellement en éprouveraient le besoin peuvent participer à un module de stage à chacune des périodes.

Pour les élèves de l'école élémentaire, les modules se déroulent le plus souvent dans les écoles, en accord avec la municipalité concernée. Ils peuvent aussi être organisés au sein du collège de secteur

Pour s'inscrire dans la continuité pédagogique, le professeur encadrant le module doit disposer avant le début du module d'un bilan des acquis de chaque élève concerné et d'indications concernant les compétences fondamentales et transversales à travailler.

Dans le premier degré, ces compétences fondamentales portent sur la lecture, l'écriture et les mathématiques. A l'issue du module, le professeur ayant encadré la session transmet au(x) professeur(s) de l'élève une évaluation de ses acquis.

2) Appel à candidature et prévisions d'effectifs :

Les IEN lancent un appel à candidature auprès des enseignants de leur circonscription qui répondront à cet appel en leur retournant la fiche de candidature dûment renseignée.

Vous devez vous assurer auprès de la mairie de la commune de la disponibilité de l'école pendant la période des vacances. Un courrier de confirmation de stage sera envoyé par le service DEOS aux mairies des communes que vous aurez arrêtées.

A cette fin, un tableau joint à cette note « Organisation stages de réussite » **pour les stages de printemps** sera complété et retourné **au service DEOS pour le 28 mars 2024 au plus tard.**

3) Information aux familles

L'information aux familles devra être effectuée à l'aide de la lettre destinée aux parents et du bulletin d'inscription ci-joint. Ce dernier comprend 2 volets.

Une première partie à remplir par la famille pour indiquer son choix de faire bénéficier son enfant du stage de réussite.

Une seconde partie à compléter par l'école afin de confirmer et préciser le lieu et la date où se déroulera le stage, information communiquée par l'IEN aux écoles.

Je vous demande de poursuivre cette information aux familles afin de mettre en place un nombre le plus important possible de stages pour ces périodes de printemps et d'été.

4) Liaison avec l'enseignant en charge du stage :

La fiche de liaison, ainsi que les bulletins d'inscription sont à adresser à l'enseignant en charge du stage et à l'enseignant titulaire de la classe. Les enseignants des élèves bénéficiaires du dispositif sont invités à transmettre un bilan succinct des réussites et des défaillances de l'élève à l'enseignant qui assurera le stage en s'appuyant sur la fiche de liaison incluse dans le dossier pédagogique.

A l'issue du stage, un bilan des progrès des élèves de votre école qui auront bénéficié d'une remise à niveau vous sera communiqué par l'intermédiaire de cette même fiche.

5) Acheminement de l'attestation sur l'honneur :

L'attestation sur l'honneur sera retournée signée par les enseignants à l'IEN de la circonscription du stage pour visa et sera ensuite transmise au service DEOS pour la mise en paiement.

- PJ :**
- fiche de candidature
 - tableau « Organisation stages de réussite »
 - lettre aux parents
 - bulletin d'inscription
 - fiche de liaison
 - attestation sur l'honneur

L'Inspectrice d'Académie
La Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale
Directrice des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale des Hautes-Pyrénées
Anne MIQUEL VAL